Commune nouvelle de MESNILS-SUR-ITON 02.32.34.50.37 Envoyé en préfecture le 01/08/2025

Reçu en préfecture le 01/08/2025

Publié le

ID: 027-200084812-20250730-D2025_07_06-DE

Extrait du registre des décisions du Maire Décision n° 2025 07 06



Objet : Marché de Travaux - Aire de camping-car - Travaux préparatoires - Terrassements - 2025-04

Le Maire de la Commune de Mesnils-sur-Iton,

Vu l'article L.2122-22 (4°) du Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu l'ordonnance du 26 novembre 2018 relative à la commande publique,

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du nouveau code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-036 du 10 juillet 2020, déléguant au maire le pouvoir « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique,

DÉCIDE

Article 1er: de procéder à la signature du marché de travaux avec l'entreprise :

JDTP SARL – Le Mallouyer 27160 SAINTE MARIE D'ATTEZ Au montant de 8.475,00 € HT – soit 10.170,00 € TTC

Article 2 : D'imputer la dépense sur le compte 2128 et d'inscrire la somme correspondante au budget.

Article 3: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

- o Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur le Trésorier de Verneuil d'Avre et d'Iton.

Fait à Mesnils-sur-Iton, le 30 juillet 2025 Colette BONNARD, Maire,



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

⁻ Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Rouen (76) dans un délai de deux mois à compter de sa notification en application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du Code de Justice Administratives. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr